



GLOBAL
ALLIANCE OF
TERRITORIAL
COMMUNITIES



<< Renforcer et promouvoir l'engagement des femmes autochtones et des communautés locales de l'Afrique centrale et du Bassin du Congo dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique >>

DU 08 AU 12 MAI 2023
Brazzaville, République du Congo

Premier Forum sous régional des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo

FEUILLE DE ROUTE

I. Préambule

Les Écosystèmes forestiers du Bassin du Congo représentent le deuxième poumon vert du monde après l'Amazonie. Riches et divers, avec des espèces emblématiques et endémiques, ils hébergent une diversité biologique unique au monde et revêtent une importance capitale pour la régulation du climat mondial. Selon les conclusions des scientifiques, il ressort qu'au fil du temps, les ressources du Bassin du Congo connaissent depuis plusieurs décennies, une baisse considérable et rapide.

En réponse à cette situation, un cadre de gouvernance des forêts du Bassin du Congo a été mis en place à travers l'adoption du Traité instituant la COMIFAC et du Plan de Convergence sous-régional pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts. Au même titre que les autres acteurs, les efforts des peuples autochtones (PA) et des communautés locales (CL) ont été reconnus comme indispensables pour atteindre les objectifs établis par les Nations unies pour la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre à l'origine des dérèglements climatiques et la lutte contre la perte de la biodiversité au cours de cette décennie.

Le Réseau des Populations autochtones et communautés locales pour la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC) est une plateforme de regroupement des Organisations œuvrant pour la reconnaissance et la promotion des droits des PA et des CL en matière de gestion durable des forêts en Afrique centrale. Depuis sa création en 2003 à Kigali au Rwanda, la Coordination Régionale du REPALEAC et ses branches nationales actives dans plusieurs pays (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Tchad et Rwanda), mènent des actions en vue de défendre les droits des groupes et de garantir la pérennité des écosystèmes auxquels ils sont intimement liés et dont leur survie dépend. Pour cadrer ses interventions, le REPALEAC s'est doté d'une vision qui promeut «une Afrique centrale qui valorise et conserve durablement la nature avec la contribution et la participation des peuples autochtones et des communautés locales (PA/CL).» Cette vision, traduite en document de stratégie pour le développement durable en faveur des peuples autochtones et des communautés locales en 2018, accorde entre autres une priorité aux besoins et problèmes spécifiques des femmes autochtones.

L'engagement de ces femmes aux niveaux local et national à travers leurs structures de base, dans plusieurs activités, contribue de façon considérable à la conservation de la nature, à la résilience climatique et surtout à la lutte contre la vulnérabilité socio-culturelle. Toutefois, en dépit des efforts déployés par les femmes autochtones, leur contribution dans la conservation de la nature et la résilience climatique reste peu soutenue et le plus souvent ignorée. Pour permettre aux femmes de recevoir l'attention nécessaire, le REPALEAC et les femmes leaders autochtones ont développé un partenariat stratégique avec diverses parties prenantes à la gouvernance des écosystèmes du Bassin du Congo, dont les personnalités politiques de la sous-région d'Afrique centrale.

C'est ainsi qu'avec le soutien de Madame la Ministre de l'Économie forestière de la République du Congo, en tant qu'Ambassadrice des femmes autochtones d'Afrique centrale, du Garde des Sceaux Ministre de la Justice, des Droits Humains, et de la Promotion des Peuples Autochtones du Gouvernement du Congo, l'Initiative des droits et ressources (RRI) et d'autres partenaires internationaux, le premier Forum sous régional des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale a été organisé du 08 au 12 mai 2023 à Brazzaville.

Remarque sur l'image de couverture : Les participants se rassemblent pour une photo le dernier jour du Forum à l'hôtel Grand Lancaster à Brazzaville, République du Congo. Photo: Nicole Harris pour RRI.

Environ 200 participants venant de plus de 20 pays du monde ont pris part aux travaux. En plus des membres du REPALEAC, le Forum a rassemblé des délégués et leaders des femmes autochtones et locales, des bailleurs de fonds (Christensen Fund, Bezos Earth Fund, Climate and Land Use Alliance (CLUA), David and Lucile Packard Foundation, Ford Foundation, Nia Tero, Re:wild, Skoll Foundation, Synchronicity Earth et Wellspring Philanthropic Fund), des représentants de la COMIFAC, de la GIZ, des représentants des femmes autochtones de l'Alliance Globale pour les communautés territoriales (Amazonie, Indonésie) et de la coalition RRI (Canada, États Unis, Asie et Amérique Latine).

Présidée par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion des Peuples Autochtones de la République du Congo, le Forum avait pour objet de « renforcer et promouvoir l'engagement des femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale et du Bassin du Congo dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique. »

La présente feuille de route validée à l'issue de ce Forum, contribue à la mise en œuvre des cinq axes stratégiques du REPALEAC à savoir :

Axe 1 : Sécurisation des terres et territoires et ressources naturelles des PACL ;

Axe 2 : Participation des PACL dans les décisions concernant l'accès, la gestion durable des terres, les forêts et les ressources naturelles, aux niveaux locaux, national et international

Axe 3 : Accroissement des bénéfices économiques durables pour les PACL liés à la gestion durable des ressources naturelles et des forêts ;

Axe 4 : Amélioration des conditions de vie des PACL ; et

Axe 5 : Défense des intérêts des PACL en Afrique centrale.

2. Potentiels et leçons tirées des actions des femmes autochtones et locales pour la préservation de la biodiversité et la résilience climatique

Les échanges avec les femmes autochtones et locales ont permis de noter que :

Les femmes autochtones et des communautés locales d'Afrique centrale, contribuent à la gestion communautaire et traditionnelle des terres, des forêts et bien d'autres écosystèmes naturels qui permettent de conserver la biodiversité, de séquestrer le carbone, de fournir des moyens de subsistance locaux et de préserver les cultures et les connaissances traditionnelles, qui maintiennent efficacement les avantages environnementaux tant locaux que mondiaux.

La conservation de la biodiversité par les femmes autochtones et des communautés locales est structurée autour des traditions, des langues locales, des pratiques, des coutumes et de la spiritualité. Ces us et coutumes des peuples autochtones permettent de protéger les animaux, de faire le suivi écologique, de déterminer les règles de prélèvement des ressources et de gérer durablement les ressources naturelles.

Les interventions des femmes autochtones et locales soutiennent le développement de leurs communautés. Elles conduisent des initiatives qui permettent de sécuriser leurs espaces, d'améliorer l'exploitation des ressources naturelles, d'introduire des pratiques de conservation innovantes d'agro-pastoralisme, d'agroforesterie, d'énergie renouvelable ; d'améliorer leurs revenus et de lutter contre la faim avec le développement des activités génératrices de revenus (AGR) ; de s'organiser pour accéder aux financements et de faire le plaidoyer en faveur de leurs droits.

Les femmes autochtones et des communautés locales font face à des difficultés qui les empêchent de faire valoir leurs droits de manière pleine et efficace et limitent leur bataille pour la résilience. En particulier, de multiples discriminations structurelles et systémiques, l'appropriation de territoires par les états et les privés, l'existence des politiques entravant la sécurisation des droits foncier collectifs, l'absence et les faibles mesures qui existent pour l'application des textes en faveur des peuples autochtones, l'accès de plus en plus difficiles à la pharmacopée et les répercussions sur la santé, la vulnérabilité aux maladies épidémiques et endémiques, l'absence des politiques et système de santé adaptés aux besoins des femmes autochtones, l'absence d'un système d'éducation adapté à leur culture, l'accès difficile aux infrastructures de bases (routes, écoles, structure de santé) et aux financements, la domination des hommes, la timidité des femmes autochtones obstacle à leur engagement, les attaques sexistes et les effets pervers des crises sécuritaires et sanitaires.

Les menaces qui pèsent sur les territoires mettent en danger la survie des femmes, et, par conséquent, la dégradation des territoires et la disparition des connaissances et traditions culturelles des peuples autochtones et communautés locales, la perte des moyens de subsistance traditionnels. Le colloque de Brazzaville a démontré que, en dépit des menaces auxquelles elles font face, les femmes montrent une résilience et une grande capacité d'adaptation face ou défis.

3. Priorités pour renforcer et promouvoir l'engagement des femmes autochtones et des communautés locales dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique

Les résultats des échanges pendant le Forum ont permis de définir trois (03) priorités organisées de la manière suivante: (A) Renforcer le développement des communautés et les capacités techniques et institutionnelles des organisations à la base, des associations et des réseaux de femmes autochtones et des communautés locales ; (B) Faciliter l'accès au financement direct en faveur des organisations dirigées par les femmes autochtones et des communautés locales ; et (C) Assurer le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et le partage des leçons.

PRIORITÉ A :***Renforcer le développement et les capacités techniques et institutionnelles des organisations de base, des associations et des réseaux des femmes autochtones et des communautés locales***

1. Renforcer les capacités et accompagner au niveau organisationnel, technique et institutionnel les organisations des femmes autochtones et communautés locales dans la défense de leurs droits (leadership, le plaidoyer, la structuration et la dynamisation des organisations, intergénérationnelle, l'alphabétisation), la gestion de leurs organisations (négociations, projet, gestion financière, la gouvernance) et le développement des systèmes de production durable avec la promotion leurs savoir-faire ;
2. Soutenir l'amélioration des cadres de vie avec les infrastructures de bases et des moyens d'existence des femmes autochtones par le développement d'activités génératrices de revenus pour accroître les bénéfices économiques durables liés à la gestion des ressources naturelles, des forêts et du pastoralisme ;
3. Contribuer à l'amélioration des cadres politiques et législatifs en lien avec la gouvernance forestière et foncière et prenant en compte les systèmes traditionnels de gouvernance ;
4. Promouvoir et valoriser les systèmes de savoirs autochtones à travers l'échange des savoirs traditionnels, la recherche, la protection des droits à la propriété intellectuelle, la modernisation de la pharmacopée, la certification, etc. ;
5. Favoriser le développement des systèmes de gestion durable sécurisant les terres autochtones (agroforesterie et plantation d'arbres, conservation de la biodiversité grâce à l'approche "One Health" et à l'écotourisme, etc.) ; et
6. Mener de façon transversale à toutes les activités le plaidoyer des droits des femmes autochtones auprès des gouvernants, des instances sous régionales et d'autres acteurs influents de façon transversale.

PRIORITÉ B :***Faciliter l'accès au financement direct en faveur des organisations dirigées par les femmes autochtones et les communautés locales***

1. Assurer un accès au financement direct souple et adapté aux conditions de femmes autochtones et locales avec des engagements fermes des bailleurs sur des interventions définies par les femmes lors du Forum ;
2. Définir clairement les rôles des parties prenantes que sont les partenaires au développement, les partenaires techniques, les gouvernements, les bailleurs de fonds, le REPALEAC, les OSC, etc. ; et
3. Définir des procédures et mécanismes de mobilisation et gestion des fonds souple et adapté à la situation de femmes autochtones et locales intégrant les actions de plaidoyer auprès des gouvernements et des bailleurs.

PRIORITÉ C :***Assurer le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et le partage avec des leçons***

La feuille de route est mise en œuvre à partir de 2024. Le suivi des progrès est une condition essentielle pour s'assurer de l'étendue et de l'efficacité des actions menées par les femmes. Les réalisations clés ci-dessous listées peuvent servir d'indicateurs de suivi à court et moyen terme.

Selon les analyses préliminaires un montant minimum de 2,000,000 USD est indispensable afin d'assurer le démarrage de la mise en œuvre de cette feuille de route pour l'année 2024. Cette mise en œuvre de la feuille de route sera assurée par le REPALEAC en partenariat avec RRI afin de renforcer et promouvoir l'engagement des femmes autochtones et des communautés locales de l'Afrique centrale et du Bassin du Congo dans la conservation de la biodiversité et la résilience climatique. La collaboration RRI - REPALEAC s'appuie sur l'expérience de mise en œuvre en cours de financement direct ciblant la conservation, la résilience climatique et la sécurisation des moyens de subsistance initiée dans le cadre du partenariat RRI-REPALEAC qui est appuyé par le Fond Bezos pour la Terre (BEF).

Activités	2024	2025	2026
1. Renforcer les capacités et accompagner au niveau organisationnel, technique et institutionnel les organisations des femmes autochtones et des communautés locales dans la défense de leurs droits (leadership, le plaidoyer, la structuration et la dynamisation des organisations, intergénérationnelle, l'alphabétisation), la gestion de leurs organisations (négociations, projet, gestion financière, la gouvernance) et le développement des systèmes de production durable avec la promotion leur savoir-faire.			
2. Soutenir l'amélioration des cadres de vie avec les infrastructures de bases et des moyens d'existence des femmes autochtones par le développement d'activités génératrices de revenus pour accroître les bénéfices économiques durables liés à la gestion des ressources naturelles, des forêts et du pastoralisme.			
3. Contribuer à l'amélioration des cadres politiques et législatifs en lien avec la gouvernance forestière et foncière et prenant en compte les systèmes traditionnels de gouvernance.			
4. Promouvoir et valoriser les systèmes de savoirs autochtones à travers l'échange des savoirs traditionnels, la recherche, la protection des droits à la propriété intellectuelle, la modernisation de la pharmacopée, la certification etc).			
5. Favoriser le développement des systèmes de gestion durable sécurisant les terres autochtones (agroforesterie et plantation d'arbres, conservation de la biodiversité grâce à l'approche "One Health" et à l'écotourisme, etc).			
6. Mener de façon transversale à toutes les activités le plaidoyer des droits des femmes autochtones auprès des gouvernants, des instances sous régionales et d'autres acteurs influents de façon transversale.			
7. Soutenir les activités économiques mises en œuvre par les femmes autochtones et les communautés locales dans le cadre de la résilience et qui ne nuisent pas à l'intégrité des forêts.			

Brazzaville, le 12 mai 2023



GLOBAL
ALLIANCE OF
TERRITORIAL
COMMUNITIES



Les participants se rassemblent pour une photo le dernier jour du Forum à l'hôtel Grand Lancaster à Brazzaville, République du Congo.

Photo: Nicole Harris pour RRI.